



65, rue Lessard
Saint-Jean-de-Matha (Québec) J0K 2S0
Téléphone : 450 886-3867

AVIS PUBLIC

ENTRÉE EN VIGUEUR DU RÈGLEMENT NUMÉRO 567-8 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 567 RELATIF AU TRAITEMENT DES ÉLUS MUNICIPAUX

AVIS est par les présentes donné, par le soussigné Maxime Trudel, directeur général adjoint et greffier-trésorier adjoint, qu'à sa séance d'ajournement tenue le 17 décembre 2025, le conseil municipal de la Municipalité de Saint-Jean-de-Matha a adopté le *Règlement numéro 567-8 modifiant le Règlement numéro 567 relatif au traitement des élus municipaux*.

PRENEZ EN OUTRE AVIS QUE ce règlement entre en vigueur conformément à la Loi et est disponible pour consultation sur notre site Internet au www.municipalitestjeandematha.qc.ca ou à nos bureaux situés au 65, rue Lessard, Saint-Jean-de-Matha, durant les heures d'ouverture.

Donné à Saint-Jean-de-Matha, Québec, ce 12^e jour du mois de janvier 2026.

Maxime Trudel
Directeur général adjoint et greffier-trésorier adjoint